

A.M., 2024**Arrêté 0079-2024 du ministre de la Sécurité publique en date du 19 septembre 2024**

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'assistance financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus les 9 et 10 août 2024, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté numéro AM 0070-2024 du 12 août 2024 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'assistance financière lors de sinistres afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des pluies abondantes et des vents violents survenus les 9 et 10 août 2024;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 12 août 2024 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'arrêté numéro AM 0071-2024 du 21 août 2024 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre d'autres municipalités;

VU l'arrêté numéro AM 0074-2024 du 4 septembre 2024 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre d'autres municipalités;

VU l'article 68 de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (L.Q. 2024, c. 18, article 1) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'élargir le territoire d'application et de prolonger la période visée;

CONSIDÉRANT que des municipalités, dont les territoires n'ont pas été désignés aux arrêtés précités, ont relevé des dommages et ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison des pluies abondantes et des vents violents survenus les 9 et 10 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens, s'ils sont admissibles, de bénéficier du Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres mis en œuvre par l'arrêté numéro AM 0070-2024 du 12 août 2024 relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus les 9 et 10 août 2024, dans des municipalités du Québec, dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités par l'arrêté numéro AM 0071-2024 du 21 août 2024 et l'arrêté numéro AM 0074-2024 du 4 septembre 2024, est de nouveau élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Signé à Québec, le 19 septembre 2024

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

ANNEXE

Municipalité	Désignation
Région 03 — Capitale-Nationale	
Cap-Santé	Ville
La Malbaie	Ville
Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville
Saint-Gilbert	Paroisse
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville
Région 05 — Estrie	
Granby	Ville
Lac-Brome	Ville
Sherbrooke	Ville
Région 07 — Outaouais	
Lac-Simon	Municipalité
L'Isle-aux-Allumettes	Municipalité
Val-des-Monts	Municipalité
Région 08 — Abitibi-Témiscamingue	
Barraute	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Région 14 — Lanaudière			
Chertsey	Municipalité	Otterburn Park	Ville
Saint-Ignace-de-Loyola	Municipalité	Pointe-des-Cascades	Village
Saint-Pierre	Village	Rivière-Beaudette	Municipalité
Saint-Zénon	Municipalité	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Municipalité
Sainte-Béatrix	Municipalité	Saint-Clet	Municipalité
		Saint-Constant	Ville
		Saint-Étienne-de-Beauharnois	Municipalité
Région 15 — Laurentides			
Blainville	Ville	Saint-Jacques-le-Mineur	Municipalité
Brébeuf	Municipalité	Saint-Louis-de-Gonzague	Paroisse
Brownsburg-Chatham	Ville	Saint-Pie	Ville
Grenville-sur-la-Rouge	Municipalité	Saint-Polycarpe	Municipalité
Huberdeau	Municipalité	Saint-Zotique	Ville
La Conception	Municipalité	Région 17 — Centre-du-Québec	
La Minerve	Municipalité	Bécancour	Ville
Lac-Supérieur	Municipalité	84192	
Mirabel	Ville	◆◆◆	
Oka	Municipalité		
Pointe-Calumet	Municipalité		
Saint-Colomban	Ville		
Saint-Placide	Municipalité		
Sainte-Adèle	Ville		
Sainte-Anne-des-Lacs	Paroisse		
Région 16 — Montérégie			
Brossard	Ville		
Candiac	Ville		
Carignan	Ville		
Chambly	Ville		
Hinchinbrooke	Municipalité		
Hudson	Ville		
La Prairie	Ville		
Léry	Ville		
McMasterville	Ville		
Mercier	Ville		
Ormstown	Municipalité		